Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 046-284600012-20261002-DB2026102_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
SDIS LOT
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DELIBERATION N°1

BUREAU DU CASDIS
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2026

CREATIONS DE POSTES

Sur convocation du 28 septembre 2026, les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis vendredi 2 octobre 2026 à 16h, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

MEMBRES DE DROIT		
Pascal LEWICKI *Conseiller départemental LACAPELLE-MARIVAL Président du Conseil d'Administration du SDIS*	**Présent**	
Véronique CHASSAIN *Conseillère Départementale PUY-L'ÉVÊQUE*	**Présente**	**Visio**
Christian PONS *Maire de SOULOMES*	**Présent**	
Anne LAPORTERIE *Conseillère Départementale FIGEAC 2*	**Présente**	
Léa GUERRIERI *Vice-Présidente de la communauté de communes du Grand Figeac*	**Excusée**	

Assistaient également :
Colonel Patrick MAGRY, Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Madame Christine MACHADO ALVES

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la déliberation n° DC-20260609-5 du 9 juin 2026 portant sur les délégations accordées au bureau du CASDIS

Vu la déliberation n° DC-20260609-6 du 9 juin 2026 portant sur le règlement intérieur du bureau du CASDIS

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 046-284600012-20261002-DB2026102_1-DE

Considérant que les mouvements de personnels au sein de l'établissement conduisent à des recrutements mis en œuvre dans le respect de la cartographie des emplois permanents du SDIS du Lot.

La mise à la vacance du poste de Chef de groupement du Groupement Ressources Humaines et Finances (GRHF) appelle les créations de poste suivantes :

La mise à la vacance du poste de Chef de groupement du Groupement Ressources Humaines et Finances (GRHF) à compter du 01/02/2027 appelle les créations de poste suivantes :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- **Création d'un poste d'attaché principal et d'un poste d'attaché hors classe**

FILIERE SAPEUR POMPIER

- **Création d'un poste de commandant**

A l'issue de la procédure de recrutement, si le poste n'a pas été utilisé, il sera supprimé lors d'un comité social territorial (CST).

Par conséquent, les membres du bureau, après en avoir délibérés, approuvent la modification du tableau des effectifs, au titre de l'année 2026, comme suit :

Créations de postes					
Au titre de l'année 2026					
Filière	Grade	Affectation	Temps complet ou on complet (C/NC)	Nbre postes	Date effet
Administrative	Attaché principal	GRHF	C	1	01/11/2026
	Attaché hors classe	GRHF	C	1	01/11/2026
Sapeur-Pompier	Commandant	GRHF	C	1	01/11/2026

Détail du vote :
Présents : 04
Votants : 04
Pour : 04
Contre : 00
Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Cahors, le 2 octobre 2026

Le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du Lot

Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.
Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr